

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

**Contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de
Drachenbronn - Proposition d'approbation de l'Avenant
N°2**

CP/2020/393

Service chef de file :

A3 - Délégation à l'action territoriale

A320 - Délégation territoriale nord

Résumé :

Le Département participe au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn (CRSD), signé le 29 novembre 2016, pour une période de 4 ans. Il en est signataire, ainsi que de son Avenant N°1.

La mise en œuvre de certaines actions du CRSD a connu du retard, mais leur réalisation est désormais programmée ou en cours, et se poursuivra au-delà de l'année 2020.

C'est pourquoi, il est proposé de proroger le CRSD de 2 ans, soit jusqu'au 28 novembre 2022, par un Avenant N°2, pour permettre la mise en œuvre des principales actions visant à atteindre les objectifs du Contrat. Il est proposé que le Département soit signataire de cet avenant.

1. Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD)

Face aux impacts économiques et démographiques de la décision de restructuration de la Base aérienne 901 de Drachenbronn et sa transformation en « élément air rattaché » à la base aérienne de Nancy, un dispositif d'accompagnement a été mis en place avec le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Drachenbronn, signé le 29 novembre 2016.

La stratégie de redynamisation développée dans ce contrat comprend 12 actions regroupées autour de 4 axes :

- Le développement touristique,
- La dynamisation du tissu des TPE-PME (soutien aux projets d'investissement, développement d'un immobilier dédié, accompagnement au déploiement du Très Haut Débit (THB),
- Le soutien aux équipements liés à la BA 901 (école communale, piscine de Drachenbronn, station de filtration, neutralisation arsenic),
- La coordination, le suivi et la mise en œuvre du CRSD.

Par délibération N° CP/2016/445 du 3 octobre 2016, le Département du Bas-Rhin a approuvé sa participation et ses engagements au CRSD. Il est signataire du contrat, aux côtés de l'Etat, de la Région Grand Est, des Communautés de Communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre Forêt, de la Commune de Drachenbronn-Birlenbach, et du

Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Par délibération N° CP/2019/508 du 2 décembre 2019, il a approuvé l'Avenant N°1 au CRSD, qui avait pour objet un redéploiement de crédits de l'Etat.

2. La participation du Département au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD)

Le CRSD prévoit dans son article 6 des fiches par actions, déclinées pour les 4 axes du CRSD, et les contributions financières des partenaires.

L'engagement financier du Département porte principalement sur l'Axe 1 du développement touristique, et sur l'Axe 3 du soutien aux équipements, et se décline ainsi :

Au titre du Contrat de territoire du Pays de Wissembourg 2015-2017, aujourd'hui réalisé, les subventions suivantes ont été versées :
(NB : subventions soldées, montants liquidés)

- Développement des liaisons cyclables et chemins intercommunaux : 67 498 €,
- Création d'une Aire de camping-car : 13 371 €,
- Hunsbach - Chemins piétons et liaisons douces : 12 160 €,
- SIVU 7 Fontaines - Piscine Drachenbronn : 90 790 €.

Dans le cadre du dispositif du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord 2018-2021__approuvé le 11 décembre 2017 (délibération N° CD/2017/077), les projets suivants sont soutenus au titre du :

- Fonds de développement et d'attractivité - Parc touristique innovant – subvention votée : 847 598 €,
- Fonds d'innovation - Etude pour la reconversion touristique du site de Drachenbronn – subvention votée : 30 000 €.

Les contributions financières sont complétées par l'ingénierie des services départementaux et de ses partenaires (ADT, ADIRA...) pour la bonne réalisation des projets inscrits au CRSD.

3. Le projet d'avenant N°2 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD)

La mise en œuvre de certaines actions du CRSD a connu du retard, mais leur réalisation est désormais engagée, et se poursuivra sur les 2 prochaines années, notamment :

- La société allemande EAK a installé son siège début 2020 sur le site, et a lancé la construction sur les hauteurs de Drachenbronn d'un « Chemin des cimes », qui sera le 11^{ème} exploité par la société et le 1^{er} en France. Il s'agit d'un investissement privé de 5,6M € qui créera 35 emplois.
Les travaux ont démarré en septembre 2020, avec une ouverture au public prévue au printemps 2021.

Par ailleurs, EAK réalisera un Parc Aventure sur le site de l'ancien chenil militaire à partir de 2021, avec une ouverture au public au printemps 2022.

- Installation de la société Gusto Palatino sur environ 6 hectares de l'ancien

casernement pour y construire une unité de fabrication de fonds de tartes flambées. Investissement estimé à plus de 15M €, qui créera au moins 25 emplois.

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg réalise actuellement les travaux de déconstruction, pour pouvoir céder début 2021 les terrains à la société pour s'y installer.

- Projet de construction par un investisseur privé d'une première tranche d'au moins une vingtaine d'hébergements insolites dénommées « glamping pods » estimé à 3M €, dans une petite forêt communale. Ouverture prévue pour l'été 2021.
- La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a réalisé les travaux de viabilisation de l'ancien chenil, la viabilisation de la route menant au futur Chemin de cimes, et a aménagé un parking public de 260 places avec sanitaires sur l'ancien terrain de sport militaire.

Dans ces conditions, le calendrier initial pour mettre en œuvre les principales fiches-actions, et atteindre les objectifs du contrat, n'a pas été entièrement respecté.

C'est pourquoi, il est proposé d'apporter des modifications au CRSD signé le 29/11/2016, par un Avenant N°2.

Les articles modifiés sont :

Article unique : prorogation de délai de 2 ans du contrat, soit jusqu'au 28 novembre 2022.

Actualisation des annexes : Etat d'avancement du CRSD – Etat de la consommation des crédits.

Pour ce qui concerne le Département, dans la mesure où l'Avenant ne modifie ni les actions que nous soutenons, ni nos engagements financiers (approuvés par ailleurs dans le cadre de décisions spécifiques), il est proposé que le Conseil Départemental du Bas-Rhin approuve le projet d'Avenant N°2 au CRSD, et en soit signataire.

La Commission territoriale Nord, réunie le 2 novembre 2020, a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,

- confirme la participation du Département du Bas-Rhin au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Drachenbronn 2016-2022 et ses engagements qui y figurent ;

- approuve les termes du projet d'Avenant N°2 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn 2016-2020, joint en annexe de la présente délibération, ayant pour objet de proroger jusqu'au 28 novembre 2022 le contrat précité ;

- autorise le Président à signer cet Avenant N°2.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY